

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 14 juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 22 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Pascal GIAFFERI, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pascale PARPEX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

12 JUL. 2023

1/3

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20230629-2023-024-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION : Élection d'un représentant de la Commune au Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

N°2023/024

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-6-1, L 5211-6-2, L 5211-8, et L 5219-9-1,

Vu le décret n°2015-1656 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial (EPT) dont le siège est à Meudon,

Vu la circulaire ministérielle NOR : TERB1833158C du 27 février 2019, notamment son article 3 relatif à la métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux,

Vu la lettre de M. le Préfet des Hauts-de-Seine du 17 janvier 2020,

- transmettant le tableau fixant la répartition des conseillers territoriaux supplémentaires pour chaque EPT des Hauts-de Seine,

- transmettant l'arrêté inter préfectoral n°75-2019-10-14-001 du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du renouvellement général des conseils municipaux les 15 et 22 mars 2020,

- informant qu'il appartient aux conseils municipaux nouvellement installés de désigner, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne conformément au b. du 1° de l'article L5211-6-2 du CGCT, les conseillers territoriaux supplémentaires, en plus du ou des conseillers métropolitains élus lors du scrutin des 15 et 22 mars 2020 et de droit conseillers territoriaux,

- informant qu'un siège de conseiller métropolitain et quatre sièges de conseillers territoriaux supplémentaires sont attribués à Sèvres,

Vu le résultat des opérations électorales municipales du 15 mars 2020, notamment l'élection de M. Grégoire de LA RONCIÈRE en qualité de conseiller métropolitain pour Sèvres et que l'article L5219-9-1 susvisé, dispose que les conseillers métropolitains sont conseillers de territoire,

Vu la délibération n°2020/023 du 3 juin 2020 relative à l'élection de quatre conseillers territoriaux supplémentaires à l'EPT, Grand Paris Seine Ouest,

Vu la démission de Monsieur Jean Pierre FORTIN, Conseiller Municipal, de son mandat de Conseiller Territorial à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest,

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **12 JUL. 2023**

Vu les candidatures à l'élection d'un conseiller territorial télétransmises ou déposées à l'Hôtel de Ville,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

PROCÈDE à l'élection d'un Conseiller territorial qui siégera à l'établissement public territorial, Grand Paris Seine Ouest.

SONT CANDIDATS :

- pour la liste : « Sèvres en transition »
 - Madame Catherine CANDELIER

- pour la liste : « Sèvres, ma ville, ma planète »
 - Monsieur Olivier HUBERT

NOMBRE DE VOTANTS : 31

NOMBRES DE BLANCS, NULS, ABSTENTIONS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : Mme Catherine CANDELIER, 5 voix,
M. Olivier HUBERT, 26 voix

EST DONC ELU Conseiller territorial : Monsieur Olivier HUBERT

ARTICLE 2.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :